

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 27 mars 2013 (en remplacement de la séance ordinaire du 20 mars 2013) à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{me} Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Pierre Dugré, maire suppléant de Sainte-Paule
Mario Hamilton, représentant du maire de Matane
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
André Lefrançois, maire suppléant de Sainte-Félicité
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

- M. Sylvain Tremblay, maire suppléant de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Constatation de l'avis de convocation, vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 1.1 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'approbation du changement de nom de la MRC de Matane pour celui de MRC de La Matanie (en vigueur depuis le 9 mars 2013);
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 février 2013 (en remplacement de la séance ordinaire du 20 février 2013);
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration du CLD de La Matanie 2013-2014;
 - 5.3 Réunion des membres réguliers du CLD de La Matanie :
 - 5.3.1 Ouverture de la réunion et renonciation à l'avis de convocation;
 - 5.3.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 5.3.3 Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2012;
 - 5.3.4 Rapport d'activités 2012;
 - 5.3.5 Ratification des actes des administrateurs pour l'année 2012;
 - 5.3.6 Nomination des vérificateurs pour l'année 2013;

- 5.3.7 Fermeture de la réunion des membres réguliers du CLD;
- 5.3.8 Autorisation signature Entente de gestion MRC-CLD 2012-2014;
- 5.4 Mobilisation régionale pour préparer les municipales de 2013! – Tournée provinciale de formation au Bas-Saint-Laurent, volet Citoyenneté, du 2 au 12 avril 2013;
- 5.5 Suivi de la journée de mobilisation régionale du 24 octobre 2012 portant sur les perspectives du vieillissement au Bas-Saint-Laurent, le 28 mars 2013 à Rimouski;
- 5.6 Invitation de la CRÉ BSL à participer à une consultation sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées et calendrier de consultation publique;
- 5.7 Demande d'appui de la Coalition GO5 - « *GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre* »;
- 5.8 Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013 de l'ATR Gaspésie, jeudi, le 4 avril à Matane;
- 5.9 PNR II – Pacte rural – Recommandations du comité d'analyse dans le cadre du onzième (11^e) appel de projets;
- 5.10 Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Recommandations du Comité de développement et de diversification (CDD);
- 5.11 Autorisation signature protocole CRÉ BSL – aide financière en support au projet de déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC de La Matanie;
- 5.12 Autorisation de déposer un projet à la CRÉ BSL dans le cadre de la démarche « Solidarité et inclusion sociale » pour la mise en place d'un service de co-voiturage et l'achat de logiciels;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Processus d'appel d'offres pour les services Internet partagés entre les mandants;
 - 6.3 Renouvellement police d'assurance avec la MMQ;
 - 6.4 Demande d'appui – projet de Loi privé de la MRC des Basques;
 - 6.5 Décision – Requête pour ordonnance de sauvegarde (grief 2012-001);
 - 6.6 Édifice de La Matanie – Posimage;
 - 6.7 Entente gestion Programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) :
 - 6.7.1 Reddition de compte de la MRC de La Matanie pour l'année 2012;
 - 6.7.2 Annexe 1 – Planification des activités pour l'année 2013;
 - 6.8 Suivi du dossier Service de génie civil;
 - 6.9 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements pour la mise en place du Service de génie civil;
- 7- Évaluation foncière : ---
 - 7.1 49^e Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, du 30 mai au 2 juin 2013 à Trois-Rivières (Inscription 525 \$);
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Certificat de conformité – Règlement VM-89-123 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux usages dérogatoires;
 - 8.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-124 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'effectuer différentes corrections;
 - 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-125 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'augmenter le nombre maximum de logements dans la zone 217 C;
 - 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-126 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'augmenter le nombre maximum de logements dans la zone 122 R;
 - 8.5 Avis de motion avec dispense de lecture – Règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrains;
 - 8.6 SHQ – Programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA);
 - 8.7 Rapport de gestion du service (année 2012);
 - 8.8 Rapport du CCA du 5 mars 2013;
 - 8.9 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-05-2 modifiant le règlement numéro 2008-05 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;

- 8.10 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et autres modifications;
- 8.11 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement sur les conditions d’émission des permis de construction numéro 2008-09 de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;
- 8.12 Certificat de conformité – Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels de la municipalité de Baie-des-Sables;
- 8.13 Réception du règlement numéro 2008-11-2 modifiant le règlement concernant les inspections des bâtiments ainsi que l’émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 de la municipalité de Baie-des-Sables afin d’ajouter comme condition préalable à l’émission de certains permis ou certificat, l’approbation par le conseil d’usage conditionnel;
- 8.14 Avis de motion avec dispense de lecture – règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains;
- 8.15 Adoption du projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains;
- 8.16 Demande d’un avis au Ministre dans le cadre de la modification du schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;
- 8.17 Modification du délai durant lequel les municipalités peuvent se prononcer sur la modification du schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;
- 8.18 Nomination de la commission consultative pour la procédure de modification du schéma d’aménagement et de développement révisé et délégation de l’organisation de toute assemblée publique au secrétaire-trésorier de la MRC;
- 8.19 Formation de base portant sur le Programme d’adaptation de domicile (PAD) de la Société d’habitation du Québec, les 10 et 11 avril 2013 à Québec;
- 8.20 Adhésion 2013 de l’Association des gestionnaires régionaux des cours d’eau du Québec (AGRCQ);
- 8.21 Communiqué de l’OBVNEBSL – *De Trois-Pistoles à Les Méchins : Donnez votre avis sur l’eau!*;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Convention de gestion territoriale (CGT) avec le ministère des Ressources naturelles – prolongation jusqu’au 31 mars 2015;
- 10- Matières résiduelles :
 - 10.1 Résolution numéro 2013-02-13-6.3 de la MRC des Basques – Collecte sélective : projet de règlement modifiant la compensation;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Lettre du ministre de la Sécurité publique concernant la transmission de la dernière tranche de subvention pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.1.1 Schéma de couverture de risques incendie :
 - Adoption du rapport annuel d’activités An 2 et Sommaire des commentaires régionaux;
 - Évaluation et analyse des incidents;
 - Statistiques sur les incidents;
 - Force de frappe;
 - Compilation des enquêtes de recherche et des circonstances d’incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Compte-rendu;
 - 11.2.2 Embauche pompiers à temps partiel – caserne de Saint-Léandre :
 - M. Nicolas Hubert;
 - M. Jean-Pierre Chouinard;
 - M. Guillaume Imbeault;
 - M^{me} Vanessa Chouinard;
 - M. Rémi Bernier;
 - M. Keven Bernier;
 - M. Steeve Bernier;
 - M. Kéven Lavoie;
 - 11.2.3 Nomination des officiers;
 - 11.2.4 Achats mobiliers;
 - 11.2.5 Vente équipements (appareils respiratoires autonomes);
- 12- Période de questions;
- 13- Fermeture de la séance extraordinaire.

Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'approbation du changement de nom de la MRC de Matane pour celui de MRC de La Matanie (en vigueur depuis le 9 mars 2013).

RÉSOLUTION 171-03-13

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'annulation de la séance ordinaire du 20 mars 2013 due aux conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé en date du 21 mars 2013, pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172-03-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 27 FÉVRIER 2013 (EN REMPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 février 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 février 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 173-03-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-03-13

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 5 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à la majorité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Denis Santerre demande d'inscrire son vote contre étant en désaccord avec une décision (161-03-13).

RÉSOLUTION 175-03-13

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MATANIE 2013-2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de La Matanie désigne les membres du conseil d'administration du CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 3, 4 et 5 « Représentants du milieu municipal » sont désignés annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le siège 7 « Collège Milieu des affaires » est à combler pour terminer le mandat d'un administrateur démissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le siège 8 « Collège Économie sociale » est à combler pour terminer le mandat d'un administrateur démissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs au conseil d'administration du CLD de La Matanie :

Siège numéro 1 – M. Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie

Siège numéro 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane

Siège numéro 3 – M. Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
(2^e mandat) – 1 an débutant en mars 2013

Siège numéro 4 – M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
(4^e mandat) – 1 an débutant en mars 2013

Siège numéro 5 – M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
(1^{er} mandat) – 1 an débutant en mars 2013

Siège numéro 6 – M. Mario Lavoie, collègue Forêt/Agriculture
(2^e mandat) – 2 ans débutant mars 2013 - fin mars 2015

Siège numéro 7 – M. Gaétan Bouffard, collègue Milieu des affaires
à partir du 17 octobre 2012 pour terminer le mandat.
(1^{er} mandat) – 2 ans débutant mars 2012 - fin mars 2014

Siège numéro 8 – M. Jean-Roland Lebrun, Économie sociale
à partir du 20 mars 2013 pour terminer le mandat.
(1^{er} mandat) – 2 ans débutant mars 2012 - fin mars 2014

Siège numéro 9 – M. Michel Verreault, directeur du Centre local d'emploi

Siège numéro 10 – M^{me} Hélène Gagné, dir. générale, CLD de La Matanie

Siège numéro 11 – M^{me} Line Ross, dir. générale, MRC de La Matanie

Siège numéro 12 – M. Pascal Bérubé, député du comté de Matane-Matapédia
et ministre délégué au Tourisme

Sièges 9 à 12 inclusivement – sans droit de vote, durée du terme non limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MATANIE

Les membres du Conseil de la MRC de La Matanie formant les membres réguliers du CLD de La Matanie tiennent une assemblée générale extraordinaire des membres réguliers du CLD de La Matanie.

Pour fins de concordance, le texte des résolutions ci-dessous se trouvent également dans le registre des procès-verbaux du CLD. Toutefois, la numérotation des résolutions pourra être différente.

RÉSOLUTION 176-03-13

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MATANIE ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers du CLD de La Matanie étant présents et formant quorum et il est convenu de tenir une assemblée générale extraordinaire;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à la convocation et de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire à 20 h 20, laquelle sera présidée par madame Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 177-03-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers du CLD de La Matanie ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 178-03-13

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur du CLD de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179-03-13

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'activités 2012 du CLD de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le rapport d'activités 2012 du CLD de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 180-03-13

RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier les actes des administrateurs du CLD de La Matanie pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE ratifier les actes des administrateurs du CLD de La Matanie pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 181-03-13

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS DU CLD DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les vérificateurs pour l'exercice financier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs comptables du CLD de La Matanie pour l'exercice financier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 182-03-13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MATANIE

Il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité de fermer l'assemblée générale extraordinaire des membres réguliers du CLD de La Matanie. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 183-03-13

AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE GESTION MRC-CLD 2012-2014

CONSIDÉRANT l'entente signée en juin 2012 entre la MRC et le MDEIE, devenu depuis le MFE, en matière de développement local et de financement du CLD de La Matanie, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 661-10-12 confirmant la contribution additionnelle de 15 801 \$ par la MRC pour le financement du CLD;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-01-13 confirmant la contribution de 60 000 \$ de la MRC, à même le budget du Pacte rural, pour le financement du mandat spécifique en matière de tourisme confié au CLD par la MRC;

CONSIDÉRANT les résolutions CA-13-03-657 et CA-13-03-658 du CLD de La Matanie autorisant la signature de l'entente de gestion à conclure entre le CLD et la MRC de La Matanie en excluant le mandat de la ruralité qui devra être assumé par la MRC;

CONSIDÉRANT la mission du CLD de La Matanie axée sur le développement économique et les nouvelles modalités d'évaluation basées sur des cibles établies par le MFE;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est signataire de l'entente avec le MAMROT et responsable de la mise en œuvre de la PNR et du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente à conclure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Line Ross, à signer le protocole d'entente entre la MRC et le CLD afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014;

QUE la MRC et le CLD de La Matanie conviennent des modalités administratives et de l'échéancier de la prise en charge du mandat de la ruralité

par le MRC afin d'éviter une rupture de services à la population.

Le préfet suppléant appelle le vote sur la proposition :

En faveur – seize (16) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – trois (3) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 184-03-13

SUIVI DE LA JOURNÉE DE MOBILISATION RÉGIONALE DU 24 OCTOBRE 2012 PORTANT SUR LES PERSPECTIVES DU VIEILLISSEMENT AU BAS-SAINT-LAURENT, LE 28 MARS 2013 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation de la Conférence régional des éluEs, de l'Agence de la santé et des services sociaux et de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent à un suivi de la rencontre stratégique régionale intersectorielle réalisée en octobre 2012 et intitulée « *Les perspectives du vieillissement au BSL : Ensemble vers des choix collectifs* », le 28 mars 2013 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

De mandater madame Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la MRC de La Matanie au suivi de la rencontre stratégique régionale intersectorielle « *Les perspectives du vieillissement au BSL : Ensemble vers des choix collectifs* », le 24 octobre 2012 à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 185-03-13

CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'invitation de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent à participer à une consultation sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation vise à connaître l'opinion et recevoir les commentaires de la population et des intervenants de la région afin de transmettre un avis au gouvernement du Québec concernant les futures aires protégées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint pour la préparation d'un projet de mémoire à être soumis au Conseil pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<i>Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, quitte son siège, il est 20 h 35.</i>

RÉSOLUTION 186-03-13

COALITION GO5 – « GO5 COALITION POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE »

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Coalition GO5 transmise par la présidente de l'Union des productions agricoles de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle avantageux :

- Pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché;
- Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité;
- Pour les citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici, de grande qualité à des prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts;
- Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

CONSIDÉRANT QUE les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à l'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie :

- appuie « GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre »;
- soutient le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, reprend place à 20 h 37.

RÉSOLUTION 187-03-13

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE – GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2013, LE 4 AVRIL 2013 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie au dévoilement des lauréats des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013, le 4 avril 2013 à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE nommer le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à titre de représentant de la MRC de La Matanie afin d'assister au Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013;

D'autoriser la participation de monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme, monsieur Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric, et madame Line Ross, directrice générale de la MRC ;

D'autoriser le paiement du coût d'inscription pour trois (3) personnes au montant de 105 \$ taxes incluses/personne, le billet du préfet étant offert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 188-03-13

PACTE RURAL – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DANS LE CADRE DU ONZIÈME (11^E) APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé le 3 avril 2012 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- la composition du comité permanent d'analyse;
- l'aide financière allouée par le Pacte rural;
- l'ajout d'une troisième date de tombée pour le dépôt de projets;

CONSIDÉRANT la date limite du 8 février 2013 pour le dépôt des projets du onzième (11^e) appel de projets dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour l'appel de projets de février 2013 est de 296 328,80 \$, soit 111 863,80 \$ pour les projets locaux et intermunicipaux et 184 465 \$ pour les projets territoriaux;

CONSIDÉRANT QUE six (6) projets ont été reçus totalisant des demandes de 77 645,79 \$ à financer dans le cadre du Pacte rural de la *Politique de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des projets a été faite par les agents ruraux du CLD de La Matanie et par les membres du comité permanent d'analyse pour fins de recommandations au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations et en ont discuté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, des projets suivants :

- « **Site Internet** » - **Saint-René-de-Matane**, projet local, pour un montant de 1 500 \$;
- « **Tableau de pointage électronique** » - **Baie-des-Sables**, projet local volet 2, pour un montant de 12 000 \$;
- « **Installation d'un système de chauffage à la serre et d'un système de sécurité** » - **Les Méchins**, projet local, pour un montant de 6 645,79 \$;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, sous réserve des conditions indiquées, pour les projets suivants :

- « **Projet patrimonial "La petite école"** » - **Matane**, projet territorial, pour un montant de 20 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Convention notariée entre les jardins et les amis et confirmant un droit d'exploitation et un droit de premier refus en cas de vente des installations et des terrains; → Faire la démonstration qu'une planification est débutée et sera complétée; → Confirmation des partenaires financiers; → Abandon du toit végétal;
- « **Coopérative de solidarité Les Méchins** » - **Les Méchins**, projet intermunicipal pour un montant de 22 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Confirmation des partenaires financiers;
- « **Un habitant, un arbre** » - **Matane**, projet local pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Confirmation des partenaires financiers;

QUE le préfet, soit autorisé à signer les protocoles d'entente et la directrice générale à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues au Plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 189-03-13

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE LA MATANIE – PROJET « COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES MÉCHINS »

CONSIDÉRANT le projet « *Coopérative de solidarité Les Méchins* » qui consiste à faire l'acquisition de la dernière épicerie du village pour offrir des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative est reconnue comme une entreprise d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative a mobilisé plusieurs citoyens à un projet collectif en apportant une mise de fonds de 35 600 \$ et que dix-sept (17) emplois seront maintenus;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera la revitalisation du milieu en offrant à la population des services de proximité (facteur de revitalisation en accord avec le PALÉE et le Plan de diversification et de développement de la MRC de La Matanie);

CONSIDÉRANT QUE les aides financières provenant des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que du CLD, n'excèdent pas 80 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de La Matanie recommande au Conseil de la MRC de La Matanie d'appuyer le projet « *Coopérative de solidarité Les Méchins* » pour un montant de 40 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le projet « *Coopérative de solidarité Les Méchins* » pour un montant de 40 000 \$ à être financé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p><i>Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, quitte son siège, il est 20 h 50.</i></p>
--

RÉSOLUTION 190-03-13

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE LA MATANIE – PROJET « PARCS NATURE DE LA MATANIE » PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE pour la continuité du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » phase 2, de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) demande un montant de 17 769,27 \$

CONSIDÉRANT QUE l'objectif régional consiste à créer un réseau de parcs nature générateur de prospérité et de fierté pour les communautés forestières dévitalisées;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du territoire forestier a été menée par la firme Activa Environnement et que les résultats de cette analyse révèlent qu'il est possible de mieux équilibrer les revenus et les profits en provenance d'un ensemble de ressources du territoire (forestières, récréatives et acéricoles);

CONSIDÉRANT QUE cette aide servira à maintenir en poste le chargé de projet, pour l'élaboration d'une vision commune territorial, l'élaboration d'un plan de communication incluant les frais de publication et d'impression des documents inhérents ainsi qu'à mettre en œuvre le plan d'action découlant du plan d'affaires du projet de forêt de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est appelée à participer activement à la rédaction du plan d'affaires du projet de forêt de proximité promu par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de La Matanie recommande au Conseil de la MRC de La Matanie d'appuyer la phase 2 du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de La Matanie pour un montant de 17 769,27 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise la phase 2 du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de La Matanie pour un montant de 17 769,27 \$ à être financé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-03-13

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE toute l'enveloppe du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) de la MRC de La Matanie est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE certains projets sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE toute somme non affectée ou devenant disponible devra être retournée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité de diversification et de développement de garder toutes les sommes disponibles pour le développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Parcs *Nature* de La Matanie » est un dossier majeur, porteur de retombées économiques pour l'ensemble du territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de La Matanie recommande au Conseil de la MRC de La Matanie de réorienter vers le projet « Parcs *Nature* de La Matanie » toutes sommes devenant disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie réoriente vers le projet « Parcs *Nature* de La Matanie » toutes sommes devenant disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p><i>Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, reprend place à 20 h 56.</i></p>

RÉSOLUTION 192-03-13

AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE CRÉ BSL – AIDE FINANCIÈRE EN SUPPORT AU PROJET DE DÉPLOIEMENT D'UNE FORÊT DE PROXIMITÉ DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour supporter le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec la CRÉ BSL à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le préfet à signer le protocole d'entente avec la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour l'aide financière pour le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 193-03-13

AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET À LA CRÉ BSL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE « SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE » POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CO-VOITURAGE ET L'ACHAT DE LOGICIELS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* des argents sont disponibles à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ BSL) pour chacun des territoires des MRC et que chaque territoire doit identifier des priorités et soumettre des projets à partir de mars 2012, le budget étant disponible jusqu'au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT la démarche Solidarité et Inclusion Sociale en cours sur le territoire de La Matanie, le montant de 537 849 \$ disponible et les trois chantiers prioritaires visés par la démarche, soit : la sécurité alimentaire, l'isolement et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de part son mandat est directement interpellée et participe dans le chantier transport avec divers partenaires du milieu et qu'il est prévu de présenter à la CRÉ BSL un projet visant la mise en place d'un service de co-voiturage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera l'organisme porteur du projet et par conséquent devra signer l'entente avec la CRÉ BSL et procéder à l'embauche d'un chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte d'être l'organisme porteur du projet et autorise le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie le protocole d'entente avec la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 14 446,92 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 570,40 \$, les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 16 937,67 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 393,28 \$, représentant un grand total de 38 348,27 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 195-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 5 678,15 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 770,89 \$, les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 12 884,26 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 150,28 \$, représentant un grand total de 23 483,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 196-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 2 295,45 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 537,97 \$, représentant un grand total de 2 833,42 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 197-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 6 442,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 196,74 \$, les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 20 364,79 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 478,69 \$, représentant un grand total de 31 482,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 198-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 1 057,77 \$, au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 199-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 201 911,56 \$, la liste des chèques émis au montant de 73 995,73 \$, les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 54 879,14 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 848,21 \$, représentant un grand total de 344 634,64 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 200-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 718,21 \$, les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 2 991,74 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 756,67 \$, représentant un grand total de 4 466,62 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 201-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – TNO DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 2 565,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 656,59 \$, représentant un grand total de 4 009,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le TNO de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 202-03-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 14 MARS 2013 – FOND^S DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 10-02-2013 au 9-03-2013 au montant de 818,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 194,44 \$, représentant un grand total de 1 013,27 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 février au 14 mars 2013 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 203-03-13

PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES POUR LES SERVICES INTERNET PARTAGÉS ENTRE LES MANDANTS

CONSIDÉRANT l'actuelle entente entre la MRC de La Matanie et les Commissions scolaires des Phares et des Monts-et-Marées pour le partage des services Internet et des frais qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat détenu avec la firme Pixelweb vient à échéance le 31 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Matanie de maintenir une entente comparable à l'actuelle pour la fourniture de ce service;

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer cet intérêt aux Commissions scolaires pour qu'elles puissent amorcer les procédures d'appels d'offres visant l'établissement d'un nouveau contrat avec un fournisseur Internet et pour l'acquisition des nouveaux équipements requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE confirmer aux Commissions scolaires des Phares et des Monts-et-Marées, le renouvellement de la participation de la MRC de La Matanie dans le processus visant le partage des services Internet, suite à des appels d'offres organisés par les Commissions scolaires et ce, pour une mise en application en août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 204-03-13

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de La Matanie avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 50 114 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2013 au 25 avril 2014 à 0 h 01;

QUE de ce montant, la somme de 26 135 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 205-03-13

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI PRIVÉ DE LA MRC DES BASQUES

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du territoire public de la MRC des Basques n'est pratiquement pas accessible au public pour des activités de loisirs, de récréation, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la MRC des Basques, par sa situation géographique et économique, doit être orienté vers le tourisme, la villégiature et les activités de loisirs, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE, pour des motifs historiques, des droits exclusifs, notamment de chasse et de pêche, ont été concédés sur une grande partie du territoire public de la MRC à des entreprises ou organismes privés au seul bénéfice de leurs membres et de leurs invités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques désire créer un parc régional ouvert au public, comprenant notamment des territoires publics contrôlés par les entreprises ou organismes privés et organiser des activités de loisirs y compris la chasse et la pêche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a besoin de pouvoirs spéciaux pour élaborer et réaliser ce projet, pour lui permettre de conclure des ententes particulières avec ces entreprises et acquérir à l'amiable ou par expropriation tout bien qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques déposera par l'entremise du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'obtenir ces pouvoirs spéciaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la démarche de la MRC des Basques visant à obtenir du gouvernement ces pouvoirs spéciaux pour mettre en valeur son territoire public dans un but de développement durable et responsable, et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 206-03-13

DÉCISION – REQUÊTE POUR ORDONNANCE DE SAUVEGARDE (GRIEF 2012-001)- PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision de l'arbitre de faire droit à la requête pour ordonnance de sauvegarde déposée par le SCFP dans le cadre du grief 2012-001, dont la date d'audition prévue est le 28 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie prend acte de la décision de l'arbitre au dossier M^e Denis Tremblay, rendue en date du 21 mars 2013, lequel ordonne de prolonger aux conditions actuelles le congé sans solde de monsieur Harold Forbes qui devait se terminer le 22 mars 2013 et ce jusqu'au jour ouvrable suivant le dépôt de la décision à être rendue sur le fond quant à son grief.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 207-03-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – POSIMAGE – MANDAT DE SIGNALISATION ET D’AFFICHAGE

CONSIDÉRANT la résolution 268-04-12 acceptant la soumission Posimage inc. pour l'affichage et la signalisation de l'Édifice de La Matanie, au montant de 47 035,27 \$ taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011;

CONSIDÉRANT les travaux déjà réalisés et le paiement effectué au montant de 43 803,87 \$, résolution 753-11-12;

CONSIDÉRANT les travaux déjà autorisés à finaliser totalisant 3 231,40 \$ et des travaux qui s'ajoutent totalisant 4 866,41 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte la soumission 9548 de Posimage incluant les travaux déjà autorisés à finaliser totalisant 3 231,40 \$ et des travaux additionnels pour compléter la signalisation totalisant 4 866,41 \$ taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 208-03-13

SUIVI DU DOSSIER SERVICE DE GÉNIE CIVIL ET MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR PROCÉDER À L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour le recrutement d'un ingénieur civil pour occuper le poste de directeur du service de génie civil à être mis en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate et autorise le comité administratif pour la sélection et l'embauche d'un ingénieur civil pour occuper le poste de directeur du service de génie civil à être mis en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Imbeault, maire de la municipalité de Saint-Adelme, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements pour la mise en place du Service de génie civil.

RÉSOLUTION 209-03-13

ÉVALUATION FONCIÈRE – 49^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, DU 30 MAI AU 2 JUIN 2013 À TROIS-RIVIÈRES (INSCRIPTION 525 \$)

CONSIDÉRANT le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 30 mai au 2 juin 2013 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de La Matanie au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 30 mai au 2 juin 2013 à Trois-Rivières;

D'autoriser les dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 210-03-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 4 mars 2013, le *Règlement numéro VM-89-123 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier les dispositions relatives aux usages dérogatoires*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement autorise le remplacement d'un usage dérogatoire de type « Entreposage de marchandise en général » par l'usage particulier « Association civique, sociale et fraternelle » dans les zones à dominance commerciale et de services et agricoles portant respectivement les numéros 427 et 410;

CONSIDERANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDERANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les avis du Comité administratif, résolution numéro 79-01-13, et du Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-123 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrains.</p>
--

RÉSOLUTION 211-03-13

SHQ – PROGRAMME LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Direction de l'amélioration de l'habitat informant qu'en raison de la révision du programme aucun budget ne sera attribué dans le cadre du LAAA pour 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie déplore qu'aucun budget ne soit disponible pour le programme LAAA, ce qui est très contradictoire avec l'orientation de maintenir à domicile les personnes âgées;

QUE la résolution soit transmise au député du comté de Matane-Matapédia et ministre délégué au Tourisme, monsieur Pascal Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du Comité consultatif agricole (CCA) du 5 mars 2013.

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains.

RÉSOLUTION 212-03-13

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-10-2013 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE ET LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AFIN DE CRÉER DES PÔLES AGROTOURISTIQUES ET DE MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINS PÉRIMÈTRES URBAINS

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Matanie (MRC) doit être modifié principalement afin de :

- Modifier les dispositions du schéma d'aménagement et de développement concernant les milieux agricoles afin de créer deux pôles agrotouristiques à Matane et à Saint-Ulric ;
- Modifier le document complémentaire afin de définir les conditions d'implantation des usages non agricoles à caractère récréotouristique dans les pôles agrotouristiques ;
- Ajuster les limites des périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Léandre et de Baie-des-Sables afin de tenir compte des décisions rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisant l'exclusion d'une portion de la zone verte.

CONSIDÉRANT QUE l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise que le processus de modification du schéma débute par l'adoption d'un projet de règlement et par l'adoption d'un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et les documents afférents ont été remis aux membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains*;

D'adopter le document prévu à l'article 48 de la Loi intitulé « *Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie (Réf. Art. 48 LAU). Projet - Règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement* »

révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains »;

DE mandater le service de l'aménagement et de l'urbanisme afin qu'un document argumentaire soit déposé au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en appui au présent projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 213-03-13

DEMANDE D'UN AVIS DU MINISTRE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a adopté par résolution le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains;*

CONSIDÉRANT QUE l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise, que suite à l'adoption du projet de règlement modifiant son schéma, une MRC peut demander au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

DE demander au Ministre son avis sur la modification au schéma proposé par le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 214-03-13

MODIFICATION DU DÉLAI DURANT LEQUEL LES MUNICIPALITÉS PEUVENT SE PRONONCER SUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a adopté par résolution le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains ;*

CONSIDÉRANT QUE l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise que le Conseil d'une MRC peut, par une résolution adoptée à l'unanimité, établir à un minimum de vingt (20) jours le délai durant lequel les organismes partenaires peuvent donner leur avis sur la modification du schéma de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE fixer à vingt (20) jours le délai prévu pour la transmission des avis des municipalités conformément à la Loi;

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution aux organismes partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 215-03-13

NOMINATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET DÉLÉGATION DE L'ORGANISATION DE TOUTE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a adopté par résolution, le 27 mars 2013, le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) stipule qu'une MRC doit nommer une commission afin d'animer toute assemblée publique relative à une modification du schéma;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.2 de la Loi précise que le Conseil d'une MRC peut déléguer le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique dans le cadre d'une modification de schéma à son secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE mandater les membres du comité administratif de la MRC pour qu'ils constituent la commission, sous la présidence du préfet, responsable de la tenue de toute assemblée publique relative à la modification du schéma;

DE requérir l'assistance de madame Line Ross et de monsieur Olivier Banville pour appuyer les travaux de la commission;

DE déléguer à madame Line Ross, à titre de secrétaire-trésorière, le pouvoir d'organiser les assemblées publiques relatives à la modification du schéma conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 216-03-13

FORMATION DE BASE PORTANT SUR LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LES 10 ET 11 AVRIL 2013 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation de base portant sur le Programme d'adaptation de domicile (PAD) destinée aux ergothérapeutes, aux inspecteurs et aux autres intervenants concernés, offerte par la Société d'habitation du Québec (SHQ), les 10 et 11 avril 2013 à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Laurie Savard, inspecteur en bâtiment à la MRC de La Matanie, à participer à la formation de base en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard à participer à cette formation;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 217-03-13

ADHÉSION 2013 DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ)

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2013 au montant de 150 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise l'adhésion de la MRC de La Matanie à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et le paiement de la facture au montant de 172,46 \$ avec taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

DE nommer la conseillère en environnement et cours d'eau, par intérim, madame Manon Perreault, et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de substitut le cas-échéant, comme participants officiels et représentants de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Convention de gestion territoriale (CGT) avec le ministère des Ressources naturelles – annonce de prolongation jusqu'au 31 mars 2015;

RÉSOLUTION 218-03-13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-02-13-6.3 DE LA MRC DES BASQUES – COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA COMPENSATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-02-13-6.3 du comité administratif de la MRC des Basques demandant un appui dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec demandant de modifier le régime de compensation pour la collecte sélective des MRC qui possèdent une villégiature saisonnière importante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie les démarches de la MRC des Basques demandant au gouvernement du Québec de modifier le régime de compensation pour la collecte sélective afin que les MRC qui possèdent une villégiature saisonnière importante n'en soient pas pénalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 219-03-13

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE LA MATANIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'AN 2 ET DU SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 28 juin 2010;

CONSIDÉRANT les documents transmis aux membres du Conseil :

- Rapport annuel d'activités de l'An 2 du Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie, soit pour la période du 28 juin 2011 au 28 juin 2012, et le sommaire des commentaires régionaux;
- Évaluation et analyse des incidents;
- Statistiques sur les incidents;
- Force de frappe;
- Compilation des enquêtes de recherche et des circonstances d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents préparés par madame Marie-Ève Lévesque, chargée de projet;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont adopté par résolution et transmis à la MRC de La Matanie leur rapport d'activités, lesquels servent de base pour la préparation du rapport d'activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de la Matanie adopte le rapport annuel d'activités de l'An 2 du Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie, soit pour la période du 28 juin 2011 au 28 juin 2012, et le sommaire des commentaires régionaux;

DE transmettre cette résolution ainsi que le rapport d'activités et ses documents afférents au ministre de la Sécurité publique dans les meilleurs délais;

QU'une copie soit transmise à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, quitte son siège, il est 21 h 51.

La directrice générale fait part au Conseil des principales constatations sur les causes d'incendie et des recommandations pour les trois services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC.

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, reprend place à 21 h 54.

RÉSOLUTION 220-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS HUBERT COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Nicolas Hubert de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Nicolas Hubert comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Nicolas Hubert à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Nicolas Hubert soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 221-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-Pierre Chouinard de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Jean-Pierre Chouinard comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date

du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Pierre Chouinard à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Jean-Pierre Chouinard soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 222-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR GUILLAUME IMBEAULT COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Guillaume Imbeault de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Guillaume Imbeault comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Guillaume Imbeault à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Guillaume Imbeault soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 223-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME VANESSA CHOUINARD COMME POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Vanessa Chouinard de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Vanessa Chouinard comme pompière à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celle-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Vanessa Chouinard à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Vanessa Chouinard soit rattachée à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 224-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR RÉMI BERNIER COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Rémi Bernier de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Rémi Bernier comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Rémi Bernier à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Rémi Bernier soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 225-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR KEVEN BERNIER COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Keven Bernier de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Keven Bernier comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Keven Bernier à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Keven Bernier soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 226-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVE BERNIER COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Steve Bernier de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Steve Bernier comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Steve Bernier à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Steve Bernier soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 227-03-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR KÉVEN LAVOIE COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Kéven Lavoie de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Kéven Lavoie comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 28 mars 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Kéven Lavoie à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Kéven Lavoie soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 228-03-13

SRSI – NOMINATION DES OFFICIERS - CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place du service, la structure organisationnelle proposée prévoyait que les responsables des casernes seraient désignés Chef aux opérations;

CONSIDÉRANT la formation obligatoire Officier non urbain (ONU);

CONSIDÉRANT QUE les officiers responsables des casernes, actuellement désignés capitaines, ont maintenant complété la formation obligatoire Officier non urbain (ONU);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité régional de sécurité incendie gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de La MRC de La Matanie nomme avec effet immédiat, les personnes suivantes aux postes de Chef aux opérations, responsables de caserne :

Rock Boily	caserne 14 de Saint-René-de-Matane;
André Verreault	caserne 15 de Sainte-Paule;
Martin Charest	caserne 18 de Baie-des-Sables;
Raymond Bernier	caserne 19 de Sainte-Félicité;
Marc Gauthier	caserne 20 de Saint-Adelme;
Michel Tremblay	caserne 21 de Grosses-Roches;
Bertrand Ross	caserne 22 de Les Méchins;

QUE la rémunération soit celle déjà établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 229-03-13

SRSI – MANDAT À MONSIEUR ANDRÉ VERREAULT, CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT la charge de travail du directeur du service de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter du support au directeur du service afin que celui-ci puisse déléguer une partie de ses tâches de gestionnaire et confier des mandats à un officier du service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité régional de sécurité incendie gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE monsieur André Verreault, chef aux opérations, responsable de la caserne du secteur Sainte-Paule, soit mandaté pour supporter le directeur du service dans l'exécution de ses tâches de gestion et ce, à raison de 15 heures/semaine au taux horaire de 18 \$ et ce avec effet immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 230-03-13

SRSI – ACHATS MOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE le service sera relocalisé au 3^e étage et qu'il y a lieu de faire l'acquisition de mobilier, afin de répondre au besoin minimum du personnel du service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité régional de sécurité incendie gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise l'acquisition de mobilier pour les besoins du service pour un montant totalisant 11 125 \$ plus les taxes applicables, et que la dépense soit payée par le surplus accumulé du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 231-03-13

SRSI – VENTE D'ÉQUIPEMENTS (APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES)

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Ulric pour faire l'acquisition d'appareils respiratoire de marque MSA, et des cylindres déclarés surplus n'étant pas compatibles avec les appareils de marque Survivair utilisés par le service régional;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service et l'approbation du comité régional de sécurité incendie gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE la MRC de La Matanie propose de vendre à la municipalité de Saint-Ulric les 4 APRIA de marque de MSA à 1000 \$ chacun soit 4000 \$ et les 24 cylindres en aluminium de marque Luxfer à 100 \$ chacun soit 2 400 \$, les appareils seront testés selon les normes en vigueur avant la vente advenant l'acceptation de la proposition par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 232-03-13

Il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Victoire Marin
Préfet suppléant

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Victoire Marin, préfet suppléant